

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 20h30.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de monsieur Bernard BORNE, Maire.

Date de la convocation : 18 mars 2021.

Présents : Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Christian Drecq, Madame Sylviane Drecq, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absent excusé : Monsieur Benoît Fradin.

Secrétaire de Mairie : Madame Maryse Bréchet.

Secrétaire de séance : Madame Agnès Baudrillart.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 8 avril 2021 à 18h30 pour le vote du budget.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2021.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès verbal.

Une discussion s'engage sur la légalité de la délibération « Emmabus » prise le 11 mars 2021. Le Maire explique que, pris d'un doute sur l'interprétation qu'il a faite du résultat du vote sur cette délibération, il a contacté le service légalité de la Préfecture. Ce dernier lui a confirmé que la délibération est parfaitement légale, seule l'interprétation du vote comporte une erreur, puisque les abstentions ne doivent pas être prises en compte, comme cela avait été fait. Le service a demandé au Maire de faire un courrier à tous les conseillers pour expliquer qu'il convient de dire que le vote est favorable et qu'il n'y a pas lieu de faire une nouvelle délibération.

Sylviane Drecq indique que ce n'est pas la première fois que le Maire fait des erreurs, Christian Drecq reproche à Sabrina Béchieau d'avoir changé d'avis. Sabrina Béchieau répond qu'elle ne change pas d'avis, qu'elle a voté contre la délibération, mais qu'elle approuve le procès verbal. Jean-Pierre Décelas dit qu'il a l'impression d'avoir affaire à une dictature, qu'il a des doutes sur l'honnêteté de certains et qu'il accusera dès qu'il aura des preuves. Robert Claeysens n'apprécie pas le ton de certaines interventions ni les propos tenus, qui dénotent un très mauvais état d'esprit.

Trois conseillers, au lieu de signer la feuille d'emargement, ont inscrit une remarque au sujet du résultat de la délibération du conseil du 11 mars 2021.

Approbation du Procès Verbal du 11 mars 2021 : 4 contre et 6 pour.

Délibération de demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour 87,32€ :

Le Maire présente le dossier (famille partie sans payer la cantine) qui est approuvé par le conseil à l'unanimité.

Questions diverses :

Deuxième présentation du compte administratif et du budget : Quelques modifications ont été apportées au budget primitif 2021, suite au rendez-vous que la secrétaire, le Maire et l'adjointe ont eu avec Mme Lizot, Inspectrice divisionnaire des finances publiques.

M. le Maire présente les tableaux, en les commentant. Aucune remarque n'est formulée par les conseillers. Le budget prévisionnel fait état de l'équilibre des recettes et dépenses à 564 022€ et pour le budget d'investissement à 159 796€.

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2021 : aucune remarque.

Le Maire aura un rendez-vous le 2 avril avec le responsable de la FNACA pour étudier l'opportunité de la mise

en place d'une plaque commémorative des combats en Algérie, Maroc et Tunisie.

La société Urba Solar a demandé un rendez-vous, fixé au 8 avril à 10h du matin, pour présenter l'avancée du dossier d'installation de panneaux solaires sur des terrains privés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire prononce la levée de la séance à 21h39.